Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 41/1950 (1950)

Artikel: Valais
Autor: L. B.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-113744

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A côté de l'activité scolaire, on a eu comme toujours une intense activité culturelle dans différents domaines. Un cours de vacances sur la culture et la littérature italiennes et les sciences commerciales a eu lieu à Bellinzona du 17 juillet au 5 août et a donné des résultats satisfaisants, quoique le nombre des participants ait été plus limité que dans tous les cours précédents.

A. Ugo Tarabori.

Valais

L'année scolaire 1949/1950 n'a été marquée par aucun événement extraordinaire, comme ce fut le cas des années précédentes, marquées par le vote d'une nouvelle loi sur l'enseignement primaire et ménager et par l'adaptation du traitement du personnel enseignant.

Mais il est intéressant de noter les principales répercussions de la nouvelle loi et du nouveau traitement.

Tout d'abord dans la création d'*écoles primaires supérieures.* Le Valais romand possède depuis de longues années un certain nombre d'établissements officiels ou privés, avec ou sans internat, dans lesquels les élèves désireux d'une formation primaire plus poussée, sans aspirer toutefois à la formation classique, ont la facilité de trouver ce qu'ils désirent. Dans le Haut-Valais, la situation était moins favorable ; aussi est-ce surtout dans cette partie du canton que l'on souhaitait la création d'écoles primaires supérieures (la Sekundarschule de la Suisse alémanique).

La nouvelle loi ayant fait droit à ces justes aspirations, surtout par l'augmentation des subsides cantonaux pour la création des locaux comme pour le traitement des maîtres, on voit s'organiser peu à peu un certain nombre de ces écoles, locales ou régionales. C'est ainsi, à titre d'exemple, que les communes du district de Conches décidèrent la création d'une école régionale à Fiesch, dans les locaux mis obligeamment à leur disposition par un généreux hôtelier de cette localité. Elles ont passé une convention en vertu de laquelle elles s'engagent à supporter les frais de l'école en les répartissant proportionnellement au sommaire imposable de chaque commune. Plus de 20 élèves de la vallée s'y sont présentés pour la première année. Par suite d'une évolution dans les moyens de transport et dans le goût des touristes, on a vu les hôtels de Martigny se transformer en garages, ceux des Mayens-de-Sion en colonies de vacances pour enfants pauvres ou mères fatiguées ; verra-t-on, sous peu, les hôtels inutilisés du Haut-Valais devenir des écoles secondaires ? Ce serait une fin digne d'envie.

La création de ces écoles secondaires a suscité parmi les normaliens et les jeunes instituteurs du Haut-Valais un appétit tout spécial pour les études supérieures ; chacun désire entrer en possession du brevet universitaire donnant accès aux écoles secondaires. Cette année, quatre Valaisans se sont présentés aux examens à l'Université de Fribourg.

C'est sans doute dans le domaine de l'*enseignement ménager* que la loi fait sentir le plus ses heureux effets, et cela grâce à une excellente compréhension entre tous les organes intéressés, communaux, cantonaux et fédéraux.

En vertu des dispositions de l'article 12 de la loi du 16 novembre 1946, l'enseignement ménager doit être organisé en l'espace de dix ans dans les communes comptant douze élèves de 14 et de 15 ans. Pour ne pas être pris de court, le Département de l'instruction publique a entrepris des démarches auprès des communes pour connaître leurs possibilités et leurs intentions.

Après examen de la situation, il a semblé préférable d'organiser des écoles régionales plutôt que de multiplier les petites écoles ménagères locales. Or, le Valais compte déjà depuis bien des années, dans les centres les plus importants comme Sierre, Martigny, Saint-Maurice, Monthey, etc., des écoles ménagères privées, dirigées par des Congrégations religieuses. A la suite de pourparlers des plus amicaux entre le Département de l'instruction publique, l'inspectrice fédérale pour l'enseignement ménager et la direction de ces diverses Congrégations religieuses, ce sont ces écoles privées qui sont ou qui vont être transformées en écoles régionales officielles. Excellente solution, qui assurera la formation souhaitée, tout en causant moins de frais aux communes que la création d'une école nouvelle locale, et tout en assurant aux anciennes écoles privées un peu plus d'aisance.

C'est ainsi que les administrations communales de Martigny-Ville, de Martigny-Bourg, de Martigny-Combe, de Bovernier, de la Bâtiaz et de Charrat, ont signé une convention avec l'Institut libre des Sœurs de la Charité de Martigny qui se chargeront de l'enseignement ménager pour toute la région ; en ce moment, les ouvriers se hâtent d'agrandir les locaux existants en vue de l'abondante rentrée de cet automne. Des conventions semblables sont passées avec les Sœurs de Sierre, de Saint-Maurice, de Vérolliez ; d'autres suivront. Il y a là un bel exemple d'entraide qui mérite d'être souligné et qui pourrait servir de leçon à ceux qui, chez nous et en dehors de chez nous, considèrent comme impossible toute collaboration entre l'enseignement officiel et l'école libre.

Le nouveau *traitement des instituteurs* a eu, lui aussi, ses répercussions. La première, ce fut une certaine jalousie, plus ou moins politique, qui a provoqué maintes attaques dans les journaux et

au sein du Grand Conseil. Et pourtant, si l'on songe que dans ce domaine le Valais se trouve pratiquement au bas de l'échelle des cantons suisses, que dans la majorité des cas les maîtres ne reçoivent de traitement que pour six mois et que jusqu'en 1948 ils ont reçu des traitements de misère, on doit convenir que ceux qui leur sont servis en ce moment n'ont rien d'excessif. Espérons que les députés le comprendront si de nouvelles propositions devaient leur être présentées sous peu.

L'augmentation des traitements a eu également comme répercussion un retour à l'enseignement de quelques maîtres et de quelques maîtresses et une diminution dans les départs. Autrefois, l'instituteur trouvait assez facilement, en dehors de l'enseignement, un emploi à l'année mieux rétribué. Par suite de l'encombrement des carrières libérales et commerciales, ce sera désormais plus difficile. Pour éviter une nouvelle pléthore dans le personnel enseignant, il a fallu diminuer et même supprimer les rentrées à l'école normale. Les candidats et les candidates du Haut-Valais ne seront acceptés dorénavant que de deux en deux ans. Une mesure semblable sera peut-être aussi prise pour les candidats de la partie romande du canton ; en tout cas, leur nombre a été très réduit à la rentrée de Pâques 1950.

Quelques membres du corps enseignant valaisan ont trouvé des places dans les cantons qui manquent de personnel. Nous osons espérer qu'ils y laisseront le souvenir de bons pédagogues et d'excellents éducateurs.

L. B.

Vaud

Enseignement primaire

L'année scolaire qui a pris fin au printemps 1950 a vu se déployer dans le domaine de l'enseignement primaire vaudois une activité que l'on pourrait dire normale, n'étaient les difficultés rencontrées encore par le Département de l'instruction publique pour assurer la tenue régulière et continue de toutes les classes du canton. Mais on espère, à ce sujet, que dès l'automne prochain l'on n'aura plus besoin, pour combler les vides, de recourir à des élèves de l'Ecole normale qui n'ont pas achevé leurs études et leur préparation professionnelle.

L'attention du Service de l'enseignement primaire et de la Conférence des inspecteurs scolaires s'est portée plus particulièrement sur les moyens de rendre leur importance et leur efficacité à l'enseignement de *l'instruction civique* et à celui du *français*. A cet effet, les classes et les élèves avaient été pourvus l'année